



**Ville de
Champagne-sur-Oise**

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025



Préambule

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations du budget de l'exercice, dans les 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

Ce dernier s'est tenu à la commune de Champagne sur Oise lors du conseil municipal du 29 janvier 2025.

La note présentée lors de ce débat a permis d'exposer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2025 dans un contexte de multiples turbulences et marqué par une forte pression sur les finances des collectivités.

Dans ce contexte, il est proposé un budget pragmatique et adapté en fonctionnement mais ambitieux en investissement.

Sommaire

I.	Budget Principal : un budget confronté a une conjoncture instable	2
II.	L'affectation du résultat provisoire 2024	3
III.	Une section de fonctionnement conçue dans un contexte national illisible	4
	a) Des dépenses de fonctionnement adaptées à un environnement contraignant	4
	b) Structuration et évolution des recettes de fonctionnement	5
IV.	Un programme d'investissement ambitieux maintenu	6
	a) Une vision globale de la section d'investissement	7
	b) Les dépenses d'investissement en détail	7
	c) Les recettes d'investissement	8
	d) Chapitre 16, remboursement du capital de la dette	8
	e) Les sources de financement de l'investissement	9
V.	Le budget assainissement	10
	a) Le budget primitif 2025	10
	b) Le résultat 2024	11
	c) La section d'exploitation	11
	d) La section d'investissement	12
	e) La dette de l'assainissement	12

I. Budget Principal : un budget confronté a une conjoncture instable

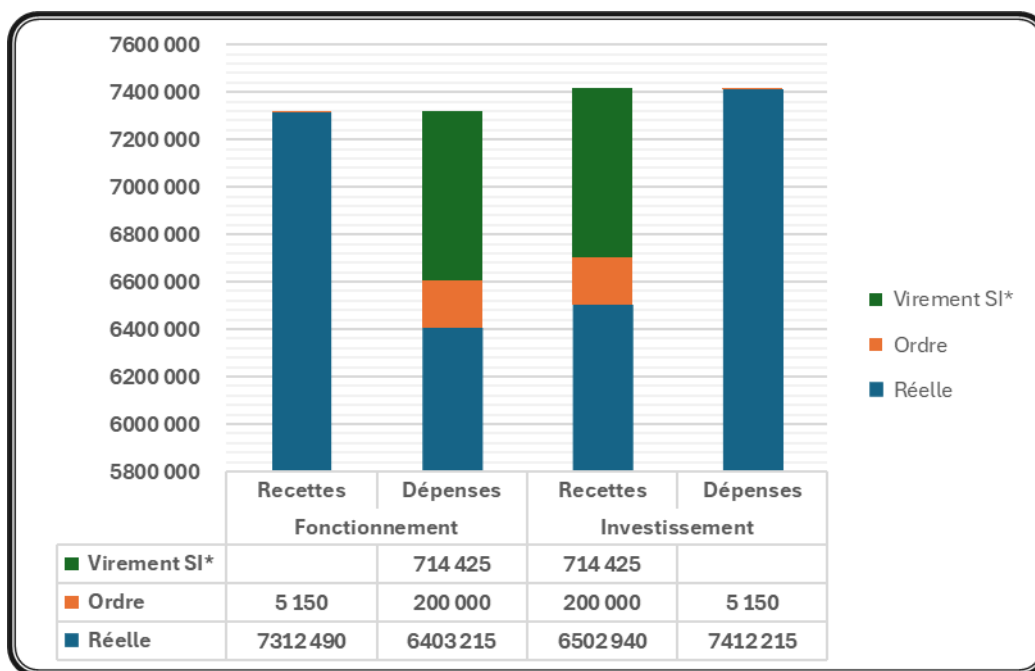
En 2025, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 14 735 005 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 7 317 640 €
- Section d'investissement : 7 417 365€

On distingue deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif
- Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie : amortissements, provisions...

① Le virement à la Section d'Investissement* correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses qui est transférée).



Le budget primitif 2025 se caractérise par :

- ✓ Une section de fonctionnement qui fait face aux orientations budgétaires de la loi de finances 2025 défavorables aux communes et une volonté de maintenir un service de qualité aux champenois.
- ✓ Une montée en charge du programme d'investissement conformément aux engagements pris.
- ✓ Un maintien des taux de fiscalité une nouvelle fois pour 2025.

II. L'affectation du résultat provisoire 2024

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde excédentaire de **573 k€**, auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de **1 385 k€**, **soit un résultat de fonctionnement total de 1 958 k€**.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à **(-63 k€)**, auquel il convient de rajouter le déficit antérieur d'un montant de **(- 548 k€)** **soit un résultat d'investissement de (-611 k€)**

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	6 032 435,65	6 605 098,38
Reports de l'exercice précédent (R002)	-	1 385 150,76
Total de l'exercice	6 032 436	7 990 249
A Résultat de fonctionnement	+ 1 957 813,49	

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice (hors 1068)	1 942 792,84	509 433,06
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		1 370 667,62
Résultat d'investissement reporté (D001)	548 401,09	-
Total de l'exercice	2 491 193,93	1 880 100,68
B Résultat d'investissement	- 611 093,25	
C = A + B Résultat de clôture (réalisations + reports, fonds de roulement)	+ 1 346 720,24	
Restes à réaliser	1 190 116,36	2 678 181,68
D Solde des restes à réaliser	+ 1 488 065,32	
E = B + D Résultat cumulé d'investissement	+ 876 972,07	
F = A + E Résultat cumulé global	+ 2 834 785,56	

Il est constaté que le déficit d'investissement (-611 k€) est couvert par l'excédent dégagé par le résultat des RAR 1 488 k€, ce qui n'impose pas d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

Cependant, la commune a opté pour une affectation partielle de cet excédent afin de renforcer sa gestion budgétaire. Cette démarche vise à constituer une réserve pour faire face aux besoins futurs tout en préservant un équilibre financier durable.

L'affectation de résultat se matérialise de la façon suivante :

- à la section de fonctionnement 1 000 k€ (R002 – excédent de fonctionnement)
- à la section d'investissement 611 k€ (D001 – déficit d'investissement)
- à la section d'investissement 958 k€ (R1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés)

III. Une section de fonctionnement conçue dans un contexte national illisible

Les marges de manœuvre de la stratégie financière du budget 2025 ont été très restreintes. Les incertitudes qui ont pesé sur le vote de la loi de finances 2025, nous oblige à être sur la même dynamique que les années précédentes : **maitriser les dépenses de fonctionnement par une gestion rigoureuse et une recherche systématique d'économies.**

a) *Des dépenses de fonctionnement adaptées à un environnement contraignant*

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement, hors mouvements d'ordre :

BUDGET FONCTIONNEMENT EN K€		BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution en % BP 2024/2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	frais de fonctionnement courant : restauration scolaire, livres, produits d'entretien, maintenance, fluides...	2 086 k€	2 166 k€	2 032 k€	-6,2%
Chapitre 012 - Ressources humaines	Rémunérations, cotisations sociales, assurance du personnel	3 133 k€	3 290 k€	3 480 k€	5,8%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	SRU-FNGIR	420 k€	420 k€	410 k€	-2,4%
Chapitre 65 - Subventions et Participations	participations obligatoires, subventions associations, CAISSE DES ECOLES, CCAS, indemnités élus;	454 k€	401 k€	432 k€	7,8%
	<i>dont participation équilibre budgets CCAS/CAISSE DES ECOLES</i>	<i>121 k€</i>	<i>106 k€</i>	<i>141 k€</i>	<i>32,8%</i>
68 - Dotations aux provisions	admission en non valeur, provisions obligatoires	7 k€	7 k€	7 k€	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		6 100 k€	6 284 k€	6 361 k€	1,2%
Charges financières	Intérêts des emprunts	58 k€	50 k€	42 k€	-16,0%
TOTAL DEPENSES REELLES		6 158 k€	6 334 k€	6 403 k€	1,1%

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à **6 403k€**, elles progressent de 1,1%, ce qui démontre une maîtrise des dépenses malgré les contraintes économiques et les incertitudes politiques.

En détail et par chapitre :

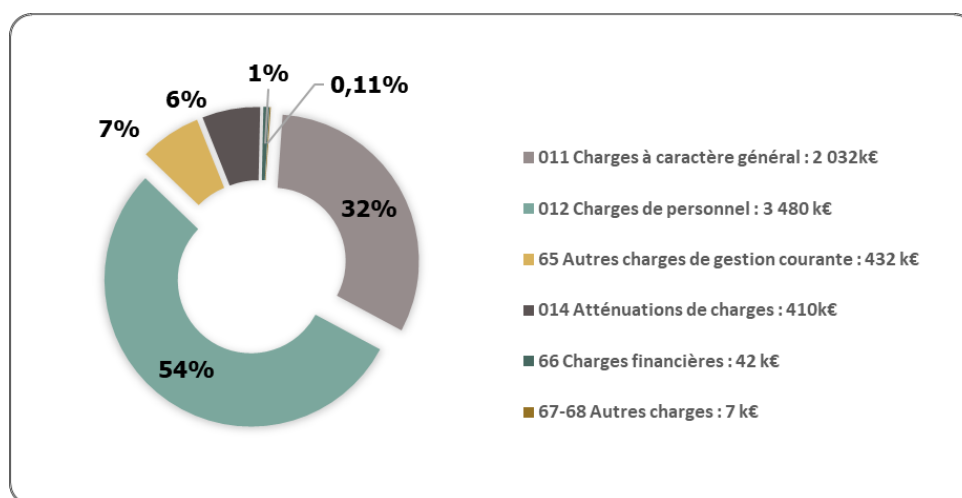
- + **Chapitre 011 « Charges à caractères générales »** : avec un montant de 2 032 k€, elles représentent 32% des dépenses réelles de fonctionnement. La diminution constatée résulte principalement du réajustement du budget dédié aux fluides (- 163 k€). A l'inverse, des charges supplémentaires sont constatées en lien avec des évolutions de périmètre (ouverture maison des services), des changements dans les modes de gestion (remise en état des logements communaux en régie), ainsi que les augmentations tarifaires de certaines prestations (assurances, contrats...).
- + **Chapitre 012 « Charges de personnel »** (3 480 k€) La masse salariale représente en volume le premier poste budgétaire avec 55% des dépenses réelles de fonctionnement. Elle augmente de 5.8% essentiellement en raison de l'impact des mesures catégorielles détaillées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

- ✚ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** représentent 7% des dépenses de fonctionnement. La hausse de ce chapitre s'explique cette année par les participations prévisionnelles à l'équilibre des budgets annexes. Ce chapitre reprend les subventions et participations versées aux partenaires de la ville, et notamment le CCAS et la Caisse des écoles.

La participation au budget du CCAS a été revalorisée proportionnellement à la participation inscrite en faveur de la Nouvelle ETOILE sur le budget propre au CCAS. (+36k€)

- ✚ Enfin, **le chapitre 66 « Charges financières »** représente 0.7% des dépenses de gestion du budget général. Des intérêts en diminution grâce aux taux d'intérêt obtenus à des niveaux sans précédent.

Répartition des dépenses de fonctionnement



b) Structuration et évolution des recettes de fonctionnement

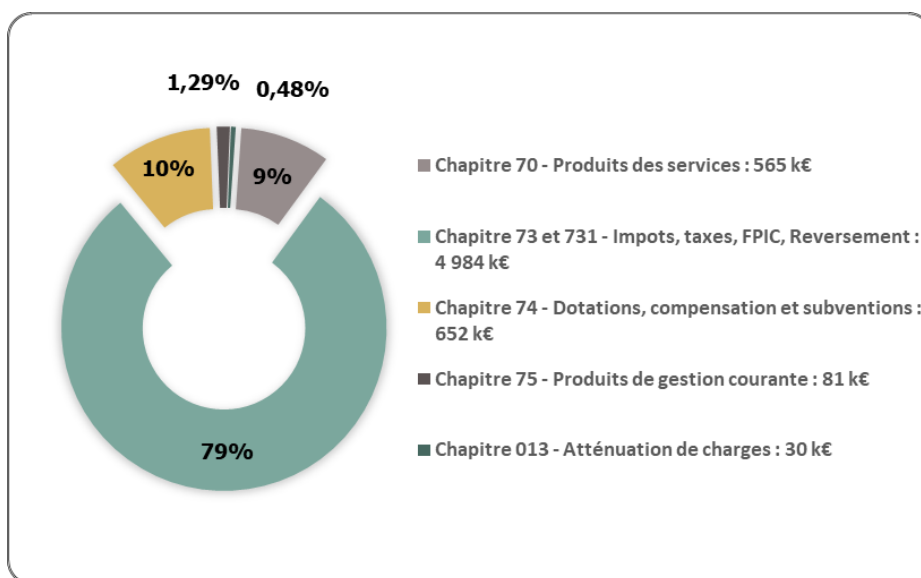
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 312 k€, soit une quasi-stabilisation hormis sur le chapitre 74.

BUDGET FONCTIONNEMENT EN K€		BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution en % BP 24/25
Chapitre 70 - Produits des services	Tarifification scolaire et périscolaire, concessions, redevances...	515 k€	584 k€	565 k€	-3,3%
Chapitre 73 et 731 - Impôts, taxes, FPIC, Reversement	Contributions directes et fiscalité indirecte	4 623 k€	4 837 k€	4 984 k€	3,0%
Chapitre 74 - Dotations, compensation et subventions	Compensations de l'état, participation CAF, dotations diverses	735 k€	754 k€	652 k€	-13,5%
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	Loyers, divers produits...	91 k€	103 k€	81 k€	-21,0%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	Remboursement des indemnités journalières	40 k€	89 k€	30 k€	-66,4%
Recettes de gestion		6 003 k€	6 367 k€	6 312 k€	-0,9%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	Produits des cessions	34 k€	22 k€	0 k€	
TOTAL RECETTES REELLES		6 038 k€	6 389 k€	6 312 k€	-1,2%

- ✚ **Les recettes fiscales** représentent 79% des recettes de fonctionnement de la ville, l'augmentation sur ce chapitre résulte principalement de de la revalorisation de **+1.7%** des bases locatives.
- ✚ **Les dotations et subventions (chapitre 74)** représentent 10 % des recettes de fonctionnement de la ville. Leur diminution en 2025 s'explique par les prévisions du projet de loi de finances, le nouveau mode de calcul des dotations, ainsi qu'une baisse significative des participations de la CAF, comme mentionné dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (-78 k€).

Dotations globale de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Dotation forfaitaire	318 314	316 700	318 490	316 603	310 000
Dotation de solidarité rurale	76 278	77 112	89 685	99 329	105 000
Dotation nationale de péréquation	69 692	70 503	70 418	66 330	65 000
Total	464 284	464 315	478 593	482 262	480 000

- ✚ **Les prestations de services et le produit des redevances et loyers (chapitres 70 et 75)** ont été estimés sur la base des tarifs actuellement en vigueur. La diminution observée sur le chapitre 70 résulte de l'actualisation budgétaire des frais de mise à disposition de personnel facturés au budget assainissement **(-28k€)**. Quant à la baisse du chapitre 75, elle s'explique par la fin de la location des locaux de La Poste. **(-17k€)**



IV. Un programme d'investissement ambitieux maintenu

Le programme d'investissement proposé se veut à la fois ambitieux et réalisable, répondant aux besoins de modernisation et d'amélioration du cadre de vie des Champenois. Avec une enveloppe de **5 155 k€ de nouvelles inscriptions et 1 190 k€ de reste à réaliser**, soit 6 345 k€ de dépenses, il couvre plusieurs axes stratégiques :

- ✚ Valorisation du patrimoine
- ✚ Développement des services et des commerces
- ✚ Aménagement du territoire
- ✚ Mise aux normes et entretien des infrastructures

a) Une vision globale de la section d'investissement

		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Investissements Dépenses						
Immobilisations incorporelles	(frais d'études, logiciels...)	297 k€	393 k€	717 k€	435 k€	406 k€
Immobilisations corporelles	Matériels informatiq, techniq, mobiliers, véhicules...	2 066 k€	3 138 k€	3 097 k€	3 570 k€	2 699 k€
Immobilisation en cours	Travaux en cours	2 566 k€	1 735 k€	660 k€	411 k€	3 241 k€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)		4 929 k€	5 266 k€	4 474 k€	4 415 k€	6 345 k€
Investissements Recettes						
Dotations et fonds divers	FCTVA, Taxe d'aménagement	455 k€	180 k€	410 k€	300 k€	200 k€
Subventions d'investissement	Région, Département, CAF, Etat	1 218 k€	1 112 k€	903 k€	935 k€	883 k€
Produits de cession	Cession d'immobilisations	2 k€	1 550 k€	856 k€	1 675 k€	1 893 k€
Excédents de fonctionnement	Affectation résultat N-1	412 k€	36 k€	1 623 k€	939 k€	958 k€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)		2 087 k€	2 878 k€	3 792 k€	3 850 k€	3 934 k€
<i>Emprunt d'équilibre</i>				1 k€	0 k€	2 569 k€

b) Les dépenses d'investissement en détail

✚ Equipements des services :

- Renouvellement de l'outillage au service technique (47 k€),
- Equipement de la police municipale avec une armurerie sécurisée (35 k€),
- Divers mobiliers et matériel informatique pour les autres services de la commune (43 k€)

✚ Bâtiments scolaires :

- Renouvellement des outils informatiques et amélioration de leur utilisation (14 k€)
- Travaux de réfection pour certaines écoles (cours, toiture, porte...) (90 k€)
- Mobilier divers (18 k€)

✚ Divers bâtiments :

- Réserve foncière et études (500 k€)
- Mise en accessibilité des bâtiments (250 k€)
- Travaux écoles de musique (25 k€)
- Reprises de concessions du cimetière (20 k€)
- Modernisation des bâtiments sportifs (71 k€)
- Autres bâtiments : mairie, crèche, centre de loisirs (169 k€)

✚ Voirie et éclairage public :

- Réfection de tapis de la voirie (140 k€)
- Remise en état des monuments (27 k€)
- Divers aménagements de sécurité (100 k€)

✚ Cadre de vie :

- Aménagement et création de nouvelles aires de jeux (290 k€)

🚧 Projets du mandat

- Restauration de l'Église Notre -Dame de l'Assomption (940 k€ phase 1)
- Aménagement de la Maison des Services (522 k€)
- Création du Centre Culturel (2 400 k€)
- Etudes pour la création nouveau Groupe Scolaire (25 k€)
- Etudes pour la réhabilitation de la rue de Chambly (40 k€)

c) Les recettes d'investissement

Pour assurer la réussite de son programme d'investissements, la commune explore activement toutes les possibilités de financements extérieurs.

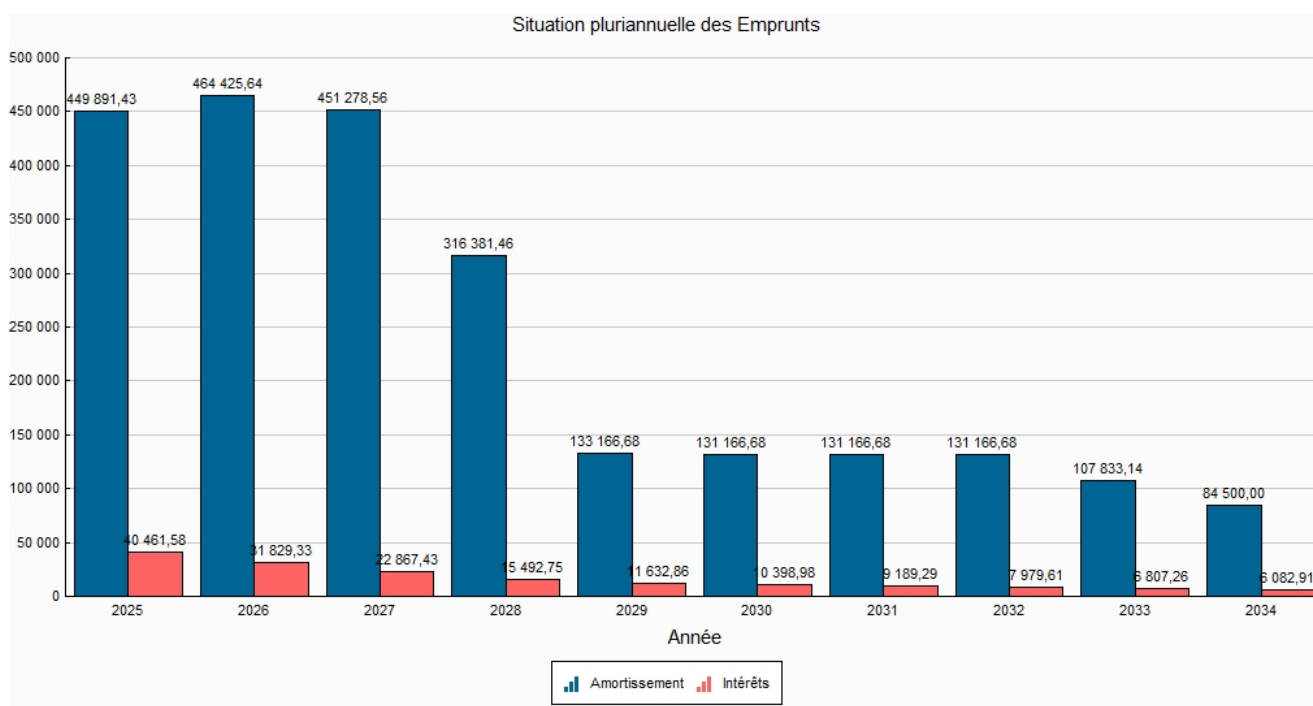
Ainsi, en 2025, elle bénéficiera de diverses sources de financement pour soutenir ses projets d'investissement, contribuant ainsi à la modernisation de ses infrastructures et services :

- 🚧 Produit de cessions foncières et immobilières (1 893 k€)
- 🚧 FCTVA correspond à la TVA récupérée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023 (120 k€)
- 🚧 Taxe d'aménagement (80 k€)
- 🚧 Subventions reçues (Département, Région, Préfecture) 883 k€
- 🚧 958 k€ de capitalisation du résultat de fonctionnement 2024

① La section d'investissement s'équilibre grâce à un emprunt de bouclage de 2 569 k€.

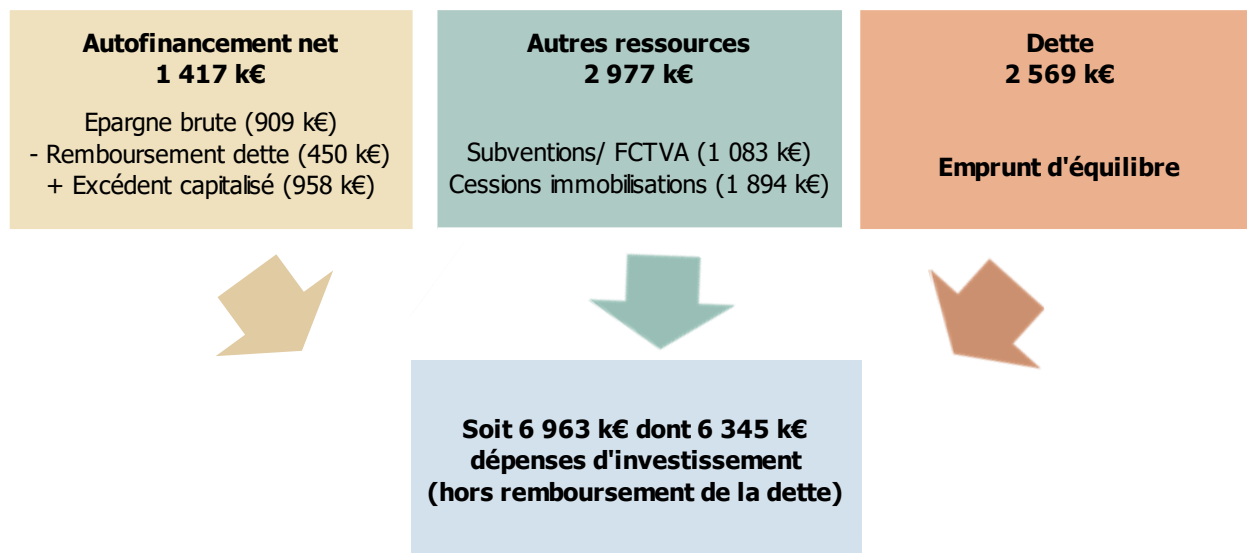
d) Chapitre 16, remboursement du capital de la dette

Afin de couvrir l'annuité de la dette prévue pour 2025, une somme de **450 k€** est inscrite au chapitre 16 pour garantir le remboursement en capital.



e) Les sources de financement de l'investissement

Le schéma illustre l'équilibre du financement des investissements de la commune, combinant autofinancement, subventions et emprunts pour couvrir des dépenses d'investissement de **6 345 k€**, tout en maintenant une gestion maîtrisée de la dette.



V. Le budget assainissement

Le budget Assainissement, retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées.

En 2025, le service assainissement devra préparer le transfert de compétence à la CCHVO prévu en 2026. Malgré l'annonce d'un report, l'absence de confirmation législative impose d'anticiper cette transition, notamment en étudiant un transfert au SIAPIA.

a) *Le budget primitif 2025*

En 2025, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 3 262 634 € et se répartit ainsi :

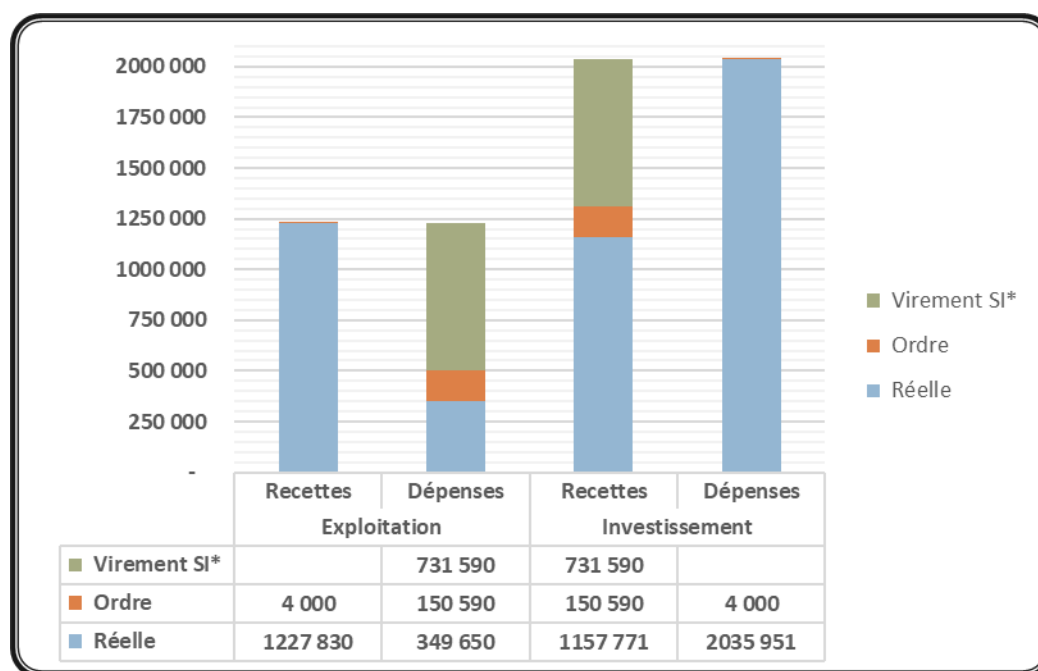
○ **Section 'exploitation : 1 231 830 €**

- Les dépenses sont les frais d'exploitation du réseau assainissement, les charges financières, la refacturation du personnel du budget principal, et les amortissement (opérations d'ordre)
- Les recettes d'exploitation sont composées de la redevance 'assainissement

○ **Section d'investissement : 2 039 951 €**

- Les dépenses d'investissement correspondent à des travaux d'amélioration du réseau de collecte des eaux usées
- Les recettes sont les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'eau et du Département, et les amortissements.

① Le virement à la Section d'Investissement* correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses qui est transférée).



b) Le résultat 2024

Le résultat d'exploitation 2024 affiche un déficit de 76 755 €, compensé par un excédent antérieur de 945 585 €, aboutissant à **un résultat cumulé de 868 830,33 €** pour 2025. Le déficit des RAR (-231 563 €) étant couvert par l'**excédent d'investissement 917 656 €**, aucune affectation en 1068 n'est nécessaire.

Exploitation		
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	436 794,37	360 039,37
Reports de l'exercice précédent (R002)		945 585,33
Total de l'exercice	436 794	1 305 625
A Résultat de fonctionnement	+ 868 830,33	

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice (hors 1068)	86 625,20	194 948,48
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		-
Résultat d'investissement reporté (D001)		809 332,92
Total de l'exercice	86 625,20	1 004 281,40
B Résultat d'investissement	+ 917 656,20	

C = A + B	Résultat de clôture (réalisations + reports, fonds de roulement)	+ 1 786 486,53
------------------	---	-----------------------

	Restes à réaliser	471 678,23	240 114,80
D	Solde des restes à réaliser	- 231 563,43	

E = B + D	Résultat cumulé d'investissement	+ 686 092,77
------------------	---	---------------------

F = A + E	Résultat cumulé global	+ 1 554 923,10
------------------	-------------------------------	-----------------------

Le résultat se matérialise de la façon suivante :

- à la section d'investissement 917 656,20 € (R001 – excédent d'investissement)
- à la section d'exploitation 868 830,33 € (R002 – excédent d'exploitation)

c) La section d'exploitation

Le financement du service assainissement repose sur la seule redevance d'assainissement (360 K€). En raison des nouveaux usages, les consommations par ménage diminuent générant une perte des recettes associées au volume d'eau produit.

La recette en 2025 est donc prévue en diminution pour suivre cette tendance. La principale dépense est liée à la prestation de gestion du réseau d'eaux usées et de la station d'épuration par le titulaire du marché d'exploitation la société SAUR.

La dépense et recette nouvelle est la redevance performance qui devra être collectée auprès des consommateurs et reversée au distributeur. (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025)

BUDGET ASSAINISSEMENT EN K€		BP 2023	BP 2024	BP 2025
DEPENSES D'EXPLOITATION				
Charges à caractère général	Maintenance et Entretien des réseaux, Taxe VNF, quittances Suez	238 k€	262 k€	320 k€
Charges de personnel	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		45 k€	18 k€
Charges financières	Intérêts d'emprunt	2 k€	2 k€	1 k€
Dépenses imprévues		15 k€	5 k€	5 k€
Redevance à reverser	Redevance performance			6 k€
Total dépenses réelles d'exploitation		255 k€	314 k€	350 k€
RECETTES D'EXPLOITATION				
Produits des services	Redevance d'assainissement collectif	371 k€	360 k€	353 k€
Subventions d'exploitation	Prime d'épuration	5 k€	5 k€	0 k€
Redevance à collecter	Redevance performance			6 k€
Total recettes réelles d'exploitation		376 k€	365 k€	359 k€

d) La section d'investissement

La principale dépense d'équipement prévue en 2025 concerne les travaux de **chemisage du réseau de collecte des eaux usées** rue des Gaudines, inscrits à hauteur de **380 k€**. Initialement estimée à **248 k€**, l'enveloppe a été réévaluée à la hausse en raison des investigations techniques menées.

BUDGET ASSAINISSEMENT EN K€		BP 2023	BP 2024	BP 2025
DEPENSES INVESTISSEMENT				
Travaux assainissement RAR compris	Travaux rue des Gaudines, Solde Schéma directeur	303 k€	401 k€	552 k€
Dépenses non affectées	Excédent	1 455 k€	1 601 k€	1 433 k€
Frais d'étude	AMO + MOE Gaudines/ rue de Pontoise	97 k€	21 k€	16 k€
Remboursement de la dette		16 k€	16 k€	16 k€
Total dépenses d'investissement		1 871 k€	2 039 k€	2 017 k€
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Subventions d'investissement RAR compris	Agence de l'eau, Département	226 k€	251 k€	251 k€
Total recettes d'investissement		226 k€	251 k€	251 k€

e) La dette de l'assainissement

La dette est constituée de 5 emprunts dont 3 à taux zéro de l'Agence de l'Eau Normandie Seine concédés en 2021.

Ces aides ont été versées dans le cadre des conventions de travaux du schéma directeur qui arrivent à terme.

Situation pluriannuelle des Emprunts

